

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
COMITE NATIONAL DE PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°05/CNPAC/2016

Le mardi 22 mars 2016 à 14h 00, Il sera procédé, dans la salle de réunion du Secrétariat Permanent du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC), avenue Al Araar Hay Riad-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n°05/CNPAC/2016 pour la réalisation des **Travaux d'aménagement du circuit d'éducation routière pour enfants au parc de 25 Ha à la ville d'Oujda, en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du siège du CNPAC (Service Administratif et Moyens Généraux) sis à avenue AL Araâr Hay Riad – Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics sur internet (www.marchéspublics.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés du CNPAC ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle. Ledit règlement peut être téléchargé à partir du site web du CNPAC sur internet (www.cnpac.ma)

Le cautionnement provisoire, libellé au nom du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation, est fixé à **45 000 DH**.

Le coût des travaux est estimé à **4 550 000 DH TTC**.

Les concurrents doivent disposer des certificats de qualification et de classification (délivrés par le Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique) comme suit :

(nouveau système)	Secteur	Qualification	Classe minimale
	B	B6	3

Ou bien,

(ancien système)	Secteur	Qualification	Classe minimale
	2	2.3	3

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés du CNPAC.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du CNPAC, sis à avenue Al Araâr, Hay Riad Rabat, au plus tard **Le mardi 22 mars 2016 à 13h 00**;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.